



**ASSURÉ MEP**  
NOM : Chan  
PRÉNOM : Chun Hei Michael  
DATE DE NAISSANCE : 1999-12-20  
N° DE SÉCURITÉ SOCIALE :  
N° IDENTIFIANT : 000014390

## ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE MÉDICALE VALIDITÉ ANNÉE UNIVERSITAIRE : 2019-2020

**RESPONSABILITÉ CIVILE :** La société S2C atteste que l'assuré cité en en-tête, qui a souscrit l'un des contrats mutualistes proposé par la MEP est à jour de cotisation est garanti en Responsabilité Civile (RC) par la police 1743420304 souscrite auprès d'AXA FRANCE IARD contre les conséquences pécuniaires qu'ils peuvent encourir en vertu des articles 1382 à 1386 du Code Civil pour les dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs causés aux tiers, tant au cours de leurs activités universitaires qu'extra universitaires. Garantie Monde Entier sauf USA et Canada.

**PRISE D'EFFET DE LA GARANTIE :** La garantie RC prend effet le lendemain du paiement à 0h00.

**CESSATION D'EFFET DES GARANTIES :** Lorsque l'Assuré cesse d'être adhérent de la MEP. Les garanties du contrat sont étendues aux conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'assuré en raison des dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs causés aux tiers au cours de toutes activités liées à l'exercice de professions médicales, chirurgicales et paramédicales. Ces dommages sont couverts dans le cadre de stages, gardes, soins, imposés ou non, rémunérés ou non, en externat ou internat, que l'assuré pourra effectuer dans un service hospitalier, une clinique ou auprès d'un professionnel exerçant en libéral, dans la limite des actes qu'il est légalement autorisé à pratiquer. Sont notamment garanties les activités de dissection et les travaux pratiques d'anatomie. Cette extension de garantie est acquise uniquement pour les assurés inscrits dans l'une des quatre premières années d'études en : médecine, pharmacie, orthophonie, orthoptie, kinésithérapie, dentaire, écoles d'infirmiers, sages-femmes, puéricultrices, aide-soignante, manipulateurs radios, préparation universitaire ou en école privée ou publique au diplôme d'Etat d'ergothérapeute, à l'exclusion de tout autre. Les garanties sont accordées jusqu'à la cinquième année d'études pour les disciplines suivantes : psychologie, pharmacie et sage-femme. Les garanties sont accordées jusqu'à la sixième année d'études pour les disciplines suivantes : ostéopathes, préparation universitaire ou en école privée ou publique au diplôme d'Etat d'ergothérapeute, préparation universitaire ou en école privée au diplôme d'Etat en psychomotricité.

**MONTANT DES GARANTIES :** Dommages corporels : 6 100 000 € - Franchise néant / Intoxication alimentaire : 6 100 000 € - Franchise néant / Dommages matériels et immatériels : 458 000 € - Franchise 45 € / Défense : comprise dans les montants ci-dessus / Recours : 15 250 € - Seuil d'intervention : 305 €. Extensions : RC du fait des salariés et préposés légalement autorisés. Fonctions hospitalières : la garantie est étendue à la responsabilité que l'assuré peut encourir à titre personnel dans le cadre de ses fonctions hospitalières au sein d'un établissement publie à la suite d'une faute détachable de ses fonctions.

**EXCLUSIONS :** À consulter sur [hey.me.care/fr](http://hey.me.care/fr).

Pour le détail des garanties, franchises, exclusions, définitions et plafonds de garanties : les contrats peuvent être consultés sur [hey.me.care/fr](http://hey.me.care/fr).